

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MAI 2022
N°35/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DEUX MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BARET E. à CATTANI JL., MEDAVIT R. à MILET F., SANCHEZ D. à PROCACCI T., SELVE M. à ARRAR P.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**URBANISME – VENTE DE LA PARCELLE AB 381 A MME MERENDONI
CLAIRE**

Monsieur Thierry PROCACCI, conseiller délégué, pour l'adjoint à l'urbanisme, fait part au Conseil de l'intérêt pour la Commune de céder la parcelle AB 381, issue des parcelles AB 356 et AB 357 situées en limite de la Chênaie » à l'angle des rues Frédéric Manhès et Hector Berlioz.

La parcelle d'une surface totale de 625 m² serait cédée à Madame MERENDONI Claire propriétaire riveraine de la parcelle AB 15.

Cette surface correspond déjà à la voie d'accès actuelle à la propriété de Madame MERENDONI et ne présente pas d'intérêt pour la Commune.

Le montant de la transaction s'élève à 3 euros/m² soit 1 875 euros. Il est précisé que l'intégralité des frais de géomètre et de notaire sera à la charge de Madame MERENDONI.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE que la Commune procède à la cession de la parcelle AB 381 pour un montant total de 1 875 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et notamment l'acte de vente correspondant

DIT que les frais de géomètre et notariés seront intégralement supportés par Mme MERENDONI

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

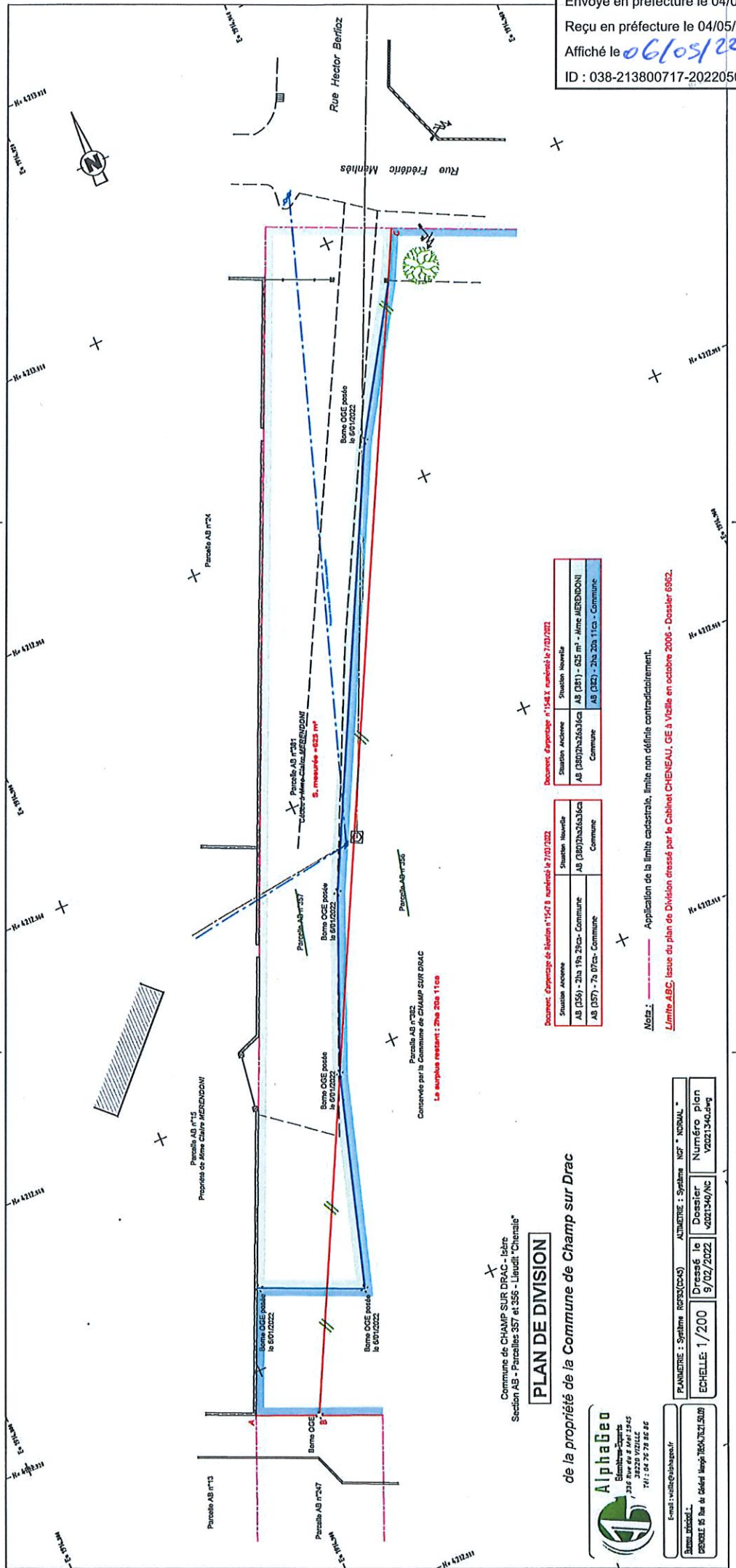
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 03 mai 2022.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification





Document : **Exploitation de la section n°1527 B** numéroté le 7/10/2022

Situation Ancienne	Situation Nouvelle
AB (15A) - 2ha 19a 25ca - Commune	AB (281) - 625 m ² - Mme MIRENDON
AB (157) - 7a 07ca - Commune	AB (282) - 2ha 20a 11ca - Commune

Document : **Exploitation de la section n°1527 B** numéroté le 7/10/2022

Situation Ancienne	Situation Nouvelle
AB (15A) - 2ha 19a 25ca - Commune	AB (180) 2ha 26a 31ca - Commune
AB (157) - 7a 07ca - Commune	AB (181) 2ha 26a 31ca - Commune

Nota : Application de la limite cadastrale, limite non définie contradictoirement.
 Limite ABC : Issue du plan de Division dressé par le Cabinet CHENEAU, GE à Ville en octobre 2006 - Dossier 6502.

Commune de CHAMP SUR DRAC - Isère
 Section AB - Parcelles 357 et 356 - Lieudit "Chenaie"

PLAN DE DIVISION

de la propriété de la Commune de Champ sur Drac



AlphaGeo
 Services
 234 Rue de la République
 38000 Grenoble
 Tél : 04 78 28 85 86

PLANIMETRIE : Système RGF93(CGCS)	ALTIMETRIE : Système NGF - IGNAL
Dressé le 07/02/2022	Dossier 6502/346/JAC
Echelle : 1/200	Numéro plan Y4221346/JAC